



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 MARS 2023

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 25  
- Pouvoirs : 3  
- Excusé(e)s :  
- Absent(e)s non  
excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 Mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à CHAPONNAY, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.  
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Raymond DURAND (Chaponnay)  
Mme Béatrice CROISILE (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)  
M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)  
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-19-7.1.1  
27/03/2023

Vote du compte de gestion 2022, budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

**Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Considérant** le bureau communautaire du 13 mars 2023 ;

Madame la Vice-présidente présente le compte de gestion 2022 dressé par le comptable.

Ont été visées :

- les opérations effectuées du 01/01/2022 au 31/12/2022,
- l'exécution budgétaire des différentes sections,
- la comptabilité des valeurs inactives (comptes de classe 8, tenus par la trésorerie)

**Considérant** l'Etat II-2 présentant le résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes, annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que le compte de gestion est à disposition au siège de la CCPO ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon (EMO) dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Télétransmise en Préfecture le **31 MARS 2023**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **31 MARS 2023**

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

Pour le Président empêché,  
le .....<sup>2</sup>..... Vice-président  
.....*Nichelle BOUQUIN*.....

